

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2232

14 novembre 2009

SOMMAIRE

Abici S.A.	107135	GAIA Real Estate Investments S.A.	107118
AKM Holding S.à r.l.	107114	Galor Holding S.A.	107090
Angen Luxembourg S. à r.l.	107104	Investissimo S.A.	107127
Antico S.A.	107091	ISP Luxembourg Canada	107090
Aviation Leasing OpCo 4 S.à r.l.	107125	Jomago S.à r.l.	107136
Bregal Luxembourg S.A.	107105	Kennedy House SCI	107128
CalEast Holdings 5 Properties 1 S.à r.l. ...	107099	Lantana S.A.	107105
C & A Retail S.A.	107106	Lipp S.à r.l.	107116
CPI Asia Investment Holdings S. à r.l. ...	107133	L Multi Select	107106
CPI Asia Investment S.à r.l.	107133	Margin of Safety Fund	107135
CPI Asia Nippon Sarl	107132	Melina S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial	107127
CPI Asia Shinjuku II S.à r.l.	107116	Mondial Investments S.A.	107106
CPI Asia Ten S. à r.l.	107115	NATIXIS Alternative Investments Inter- national S.A.	107135
CPI GH Portfolio S.à r.l.	107115	Pimex Finance S.A.	107121
CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l.	107132	PlanView Luxembourg S.à r.l.	107114
CPI Gulbinai S.à r.l.	107115	Quadra Hamburg S.à r.l.	107136
CPI Poland Holdings S.à r.l.	107131	Rac Europe S.A.	107121
Crescent Euro Self Storage Investments S.à r.l.	107119	Real Estate Project I S.à r.l.	107114
Devonshire Europe Limited	107134	RM Trading Lux S.A.	107090
Digital Realty (Cressex) S.à r.l.	107101	Silver Point Sourcing S.à r.l.	107134
Elvira S.A.	107113	Sourcing Way S.A.	107119
Erresse Financière S.A.	107091	SSCP Security Parent S.à r.l.	107106
Erresse Financière S.à r.l.	107091	Telefin S.A.	107119
Fairmark S.A.	107091	Telefin S.A.	107113
Financière Fastbooking Luxembourg S.A.	107136	UBS Luxembourg Diversified Sicav	107127
First Euro Industrial Properties III S.à r.l.	107111	UBS Luxembourg Sicav	107122
Fit Kanner Miersch, association sans but lu- cratif	107122	Victoria Capital S.A.	107134
Flabeg International S.à.r.l.	107130	Vilnius Residential Holdings S.à r.l.	107132

RM Trading Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 76.485.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 octobre 2009 que:

- La démission de Maître Lydie LORANG de ses fonctions d'administrateur de la société a été acceptée.
- Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle est nommée nouvel administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011 et devant approuver les comptes de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009137922/20.

(090166802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

ISP Luxembourg Canada, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.821.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 octobre 2009

1. Le nombre des gérants de catégorie A a été augmenté de 1 (un) à 2 (deux).
2. M. Edward T. PROSAPIO, vice président et trésorier, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 21 août 1962, demeurant professionnellement à NY 10954 New York (Etats-Unis d'Amérique), 41, Judith Street, Nanuet, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

ISP Luxembourg Canada

Philip Strenger

Authorized signature(s)

Référence de publication: 2009137916/17.

(090166615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Galor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 28.343.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2009

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009137923/17.

(090166100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

107091

Fairmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 30.995.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration de la société Fairmark S.A. qui s'est réuni en date du 8 Octobre 2009 que:
Suite à la démission de M. Armand Haas, le Conseil d'administration a procédé à son remplacement, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, en nommant comme administrateur:

- Johny Seré, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009137940/15.

(090166706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Antico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 92.302.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration de la société Antico S.A. qui s'est réuni en date du 8 Octobre 2009 que:
Suite à la démission de M. Armand Haas, le Conseil d'administration a procédé à son remplacement, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, en nommant comme administrateur:

- Johny Seré, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009137941/15.

(090166713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Erresse Financière S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Erresse Financière S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 84.882.

L'an deux mil six, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ERRESSE FINANCIERE S.A.", ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 84882, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 492 du 28 mars 2002. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu le 28 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 747 du 16 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 1.059.800, pour porter le capital de son montant actuel de EUR 1.159.800 à EUR 100.000, par remboursement aux actionnaires moyennant annulation de 105.980 actions portant les numéros 9.677 à 110.356 et numéros 110.682 à 115.980.

2. Echange des 10.000 actions existantes de EUR 10 chacune contre 4.000 actions de EUR 25 chacune et attribution aux actionnaires au prorata de leur participation dans la société.

3. Transformation de la société anonyme de droit luxembourgeois en société à responsabilité limitée.

4. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de transformation de la société en une société à responsabilité limitée.

5. Nomination de Madame Renata VENTURINI, née le 27 octobre 1925 à San Vito al Torre (UD), Italie, domiciliée au Via Reana n.20, 33100 Udine, Italie, comme gérant unique de la société, fixation de ses pouvoirs et du terme de son mandat.

6. Transfert du siège social et statutaire de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, au 17/4, via Aquileia, 33100 Udine, Italie, et adoption par la société à responsabilité limitée de la nationalité italienne, sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Udine.

7. Changement de la dénomination de la société en "Erresse Finanziaria S.r.l."

8. Approbation d'une situation comptable intérimaire arrêtée au 30 novembre 2006.

9. Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne.

10. Délégation de pouvoirs.

11. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Udine.

12. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence EUR 1.059.800 (un million cinquante-neuf mille huit cents euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 1.159.800 (un million cent cinquante-neuf mille huit cents euros) à EUR 100.000 (cent mille euros), par remboursement aux actionnaires moyennant annulation de 105.980 (cent cinq mille neuf cent quatre-vingts) actions portant les numéros 9.677 à 110.356 et numéros 110.682 à 115.980.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'échanger les 10.000 (dix mille) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune contre 4.000 (quatre mille) actions nouvelles de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, chaque actionnaire recevant 4 (quatre) nouvelles actions pour 10 (dix) anciennes actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme de "ERRESSE FINANCIERE S.A." laquelle de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois,

en gardant le même objet social ainsi que le même capital social, et en conséquence décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle forme de société, lesquels statuts se lisent comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "ERRESSE FINANCIERE S. à r. l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros), représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de gérant unique de la société, Madame Renata VENTURINI, née le 27 octobre 1925 à San Vito al Torre (UD), Italie, domiciliée au 20, Via Reana, 33100 Udine, Italie.

Madame Renata VENTURINI pourra engager la société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle.

Son mandat est établi pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social et statutaire de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, au 17/4, via Aquileia, 33100 Udine, Italie, et d'adopter la nationalité italienne, sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Udine.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des associés existants.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;

- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;

- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Septième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en "ERRESSE FINANZIARIA S.r.l.".

Huitième résolution

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 30 novembre 2006 telle qu'elle a été établie par le conseil d'administration en fonction avant la tenue de la présente assemblée.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur suivante:

"STATUTO

Titolo I. Denominazione - Oggetto - Sede - Durata

Art. 1. Denominazione. È costituita una società a responsabilità limitata con la denominazione di "ERRESSE FINANZIARIA S.r.l.".

Art. 2. Sede. La società ha sede in Udine.

L'organo amministrativo ha facoltà di istituire e di sopprimere ovunque unità locali operative e di trasferire la sede sociale nell'ambito del comune.

Art. 3. Oggetto. La società ha per oggetto le seguenti attività:

- l'assunzione di partecipazioni in imprese, società, enti, consorzi ed associazioni, il finanziamento ed il coordinamento tecnico finanziario degli stessi, la compravendita, la permuta, il possesso, la gestione di titoli pubblici e privati;

- l'assistenza continuata alle società del gruppo per consentire loro di meglio svilupparsi e qualificarsi nello specifico settore commerciale od industriale o per assolvere problemi contingenti di varia natura, in particolare:

a) rilevare, elaborare, trasmettere dati, svolgere attività amministrativa esecutiva e di supporto dell'attività anzidetta, formare ed addestrare il personale da destinarsi alla gestione di sistemi informativi aziendali con rimborso dei costi relativi;

b) domiciliare sia presso la propria sede principale che presso gli uffici secondari, società del gruppo, prestando tutti i servizi connessi, quali l'istituzione della sede, la gestione dei documenti contabili e dei libri sociali, la disponibilità di spazi e di locali ed altro; con rimborso dei costi relativi;

c) organizzare la tesoreria accentrata delle società controllate o collegate ossia: ricevere il versamento delle eccedenze di cassa delle società controllate o collegate, pagare debiti per conto di società controllate o collegate, incassare crediti per conto di società controllate o collegate, erogare finanziamenti a società controllate o collegate, con rimborso o meno

dei costi relativi e degli interessi, intendendosi per società controllate o collegate quelle tali definite dagli articoli 2359 del codice civile e 26 del D.Lgs. 9 aprile 1991 n. 127;

d) partecipare a programmi di ricerca e sviluppo con reciproco beneficio delle società del gruppo, loro diritto di libero accesso ai risultati delle ricerche e loro obbligo di partecipare ai costi tramite un contributo;

e) mettere a disposizione delle società del gruppo servizi di informazione in vari settori riguardanti principalmente metodologie di vendita e commerciali in genere, informazioni relative ai metodi di produzione, informazioni finanziarie, amministrative, nel settore dell'amministrazione del personale, nel settore della ricerca e sviluppo, nel settore delle ricerche di mercato e della pianificazione, con rimborso dei costi relativi;

f) acquisire aziende, singoli beni mobili ed immobili, licenze commerciali, brevetti industriali, marchi di impresa, diritti di concessione, diritti di utilizzazione delle opere dell'ingegno, formule, informazioni relative ad esperienze in campo commerciale industriale e scientifico, ad utilità delle società del gruppo con rimborso dei costi relativi.

La società, nel rispetto dei limiti della legge, potrà compiere tutte le operazioni immobiliari, mobiliari e finanziarie necessarie, utili e strumentali al raggiungimento dell'oggetto sociale, ivi compresa la prestazione di garanzie reali e/o personali anche a favore di terzi.

Art. 4. Durata. La durata della società è fissata sino al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemilacinquanta).

Titolo II. Capitale sociale - Apporti dei soci

Art. 5. Capitale sociale. Il capitale è fissato in Euro 100.000,00 (centomila//00).

Il capitale sociale può essere aumentato mediante esecuzione di nuovi conferimenti in denaro, in natura, di crediti o mediante qualsiasi altro elemento dell'attivo suscettibile di valutazione economica, oppure mediante passaggio di riserve a capitale nei termini consentiti dalla legge.

In caso di decisione di aumento del capitale mediante nuovi conferimenti spetta ai soci il diritto di sottoscriverlo in proporzione alle partecipazioni da essi possedute. Nella decisione di aumento deve essere indicato il termine per l'esercizio del detto diritto che non potrà in nessun caso essere inferiore a trenta giorni dalla data in cui viene comunicato, ai soci che l'aumento può essere sottoscritto. La comunicazione dovrà essere effettuata mediante raccomandata con A.R. e può essere omessa qualora tutti i soci dichiarino, contestualmente alla decisione di aumento del capitale, di essere informati dell'offerta di sottoscrizione e del termine relativo; in quest'ultimo caso il termine per l'esercizio del diritto di opzione decorre dalla data della decisione di aumento. Coloro che esercitano il diritto di sottoscrizione, purchè ne facciano contestuale richiesta, hanno diritto di prelazione nella sottoscrizione delle partecipazioni che siano rimaste non optate; se l'aumento di capitale non viene sottoscritto per l'intero suo importo dai soci, potrà, per la parte non sottoscritta, essere collocato presso terzi.

È attribuita ai soci la facoltà di prevedere espressamente nella delibera di aumento, che lo stesso possa essere attuato anche mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi, salvo che nel caso di cui all'articolo 2482-ter, codice civile.

I conferimenti di prestazioni d'opera o di servizi a favore della società devono essere garantiti, per l'intero valore loro assegnato, da una polizza di assicurazione o da una fideiussione bancaria. In tal caso la polizza o la fideiussione possono essere sostituite dal socio con il versamento a titolo di cauzione del corrispondente importo in denaro presso la società.

Art. 6. Altri apporti dei soci alla società. I soci potranno eseguire, su richiesta dell'organo amministrativo ed in conformità alle vigenti disposizioni di carattere fiscale, versamenti a fondo perduto o in conto capitale ovvero finanziamenti sia fruttiferi che infruttiferi, che non costituiscano raccolta di risparmio tra il pubblico ai sensi delle vigenti disposizioni di legge in materia bancaria e creditizia.

Salvo contraria pattuizione, i finanziamenti si intendono sempre infruttiferi.

Titolo III. Partecipazioni - Trasferimento delle partecipazioni

Art. 7. Diritti dei soci. È consentita l'attribuzione di partecipazioni anche in misura non proporzionale ai conferimenti. I diritti sociali spettano ai soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta.

Art. 8. Trasferimento delle partecipazioni per atto tra vivi. I trasferimenti delle partecipazioni sociali sono efficaci nei confronti della società e possono essere annotati nel libro soci soltanto se risulta osservato il procedimento descritto nel presente articolo.

In caso di trasferimento per atto tra vivi delle partecipazioni o di parte di esse, è riservato agli altri soci il diritto di prelazione.

Ai fini dell'esercizio della prelazione, chi intende alienare in tutto o in parte la propria partecipazione, dovrà dare comunicazione del proprio intendimento, della persona dell'acquirente e del corrispettivo offerto mediante biglietto raccomandato, agli altri soci e all'organo di amministrazione. I soci, nei trenta giorni dal ricevimento (risultante dal timbro postale) potranno esercitare la prelazione alle condizioni di cui in appresso, sempre a mezzo di biglietto raccomandato inviato all'organo di amministrazione e al socio alienante.

Qualora il corrispettivo dell'alienazione sia di natura infungibile o si tratti di alienazione a titolo gratuito, gli stessi potranno esercitare la prelazione versando la somma di denaro corrispondente al valore del corrispettivo stesso, che il socio intenzionato ad alienare avrà indicato nella comunicazione di cui sopra.

In mancanza della suddetta indicazione tale comunicazione sarà considerata priva di effetti.

Qualora il valore indicato o il corrispettivo, sia considerato da uno o più prelatorari eccessivamente elevato in rapporto al valore della quota, questi ed il socio che intende alienare dovranno nominare di comune accordo un arbitratore che proceda a stimare la quota stessa.

In mancanza di accordo tale arbitratore verrà nominato, a spese di entrambe le parti, dal Presidente del Tribunale nel cui circondario si trova la sede della società.

Qualora più soci intendano esercitare la prelazione, la partecipazione offerta sarà attribuita in misura proporzionale alla partecipazione di ciascuno alla società.

Art. 9. Trasferimento delle partecipazioni a causa di morte. Le partecipazioni sono liberamente trasferibili per successione mortis causa.

Titolo IV. Decisioni dei soci

Art. 10. Decisioni dei soci. Le decisioni dei soci sono adottate esclusivamente con deliberazione assembleare.

Art. 11. Assemblea. L'assemblea deve essere convocata dall'organo amministrativo anche fuori della sede sociale, purchè in Italia.

L'assemblea viene convocata con avviso spedito almeno otto giorni prima di quello fissato per l'assemblea, con lettera raccomandata, anche a mano, ovvero, con qualsiasi altro mezzo idoneo allo scopo, fatto pervenire ai soci e ai componenti degli organi sociali, al domicilio risultante dai libri sociali. Nell'avviso di convocazione debbono essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

Nell'avviso di convocazione potrà essere prevista una data ulteriore di seconda convocazione.

In mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita in forma totalitaria quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e i sindaci, se nominati, sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

Art. 12. Presidenza e intervento in assemblea. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione, o, nel caso di assenza di questi dalla persona designata dagli intervenuti e le sue deliberazioni sono verbalizzate a norma dell'art. 2375, codice civile.

L'assemblea nomina un segretario anche non socio ed occorrendo uno o più scrutatori anche non soci.

L'intervento in assemblea può avvenire mediante mezzi di telecomunicazione. La condizione essenziale per la validità dell'assemblea in teleconferenza è che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione, di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati, di ricevere o trasmettere documenti e di partecipare alla votazione; verificandosi tali presupposti, l'assemblea si considera tenuta nel luogo in cui si trova il presidente e dove deve pure trovarsi il segretario della riunione, onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul relativo libro.

Art. 13. Diritto di voto e quorum assembleari. Il socio può farsi rappresentare in assemblea da altri soci o da terzi mediante delega scritta che verrà conservata agli atti della società.

La delega può essere rilasciata anche per più assemblee; non può essere rilasciata con il nome del rappresentante in bianco ed è sempre revocabile; il rappresentante può farsi sostituire ove ciò sia espressamente previsto.

La delega non può essere conferita a componenti l'organo amministrativo o di controllo, nè a dipendenti della società.

L'assemblea è regolarmente costituita, in prima convocazione, con la presenza di tanti soci che rappresentino la metà del capitale sociale e delibera con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale presente o rappresentato, in seconda convocazione, qualunque sia la parte del capitale sociale presente o rappresentato e delibera con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale presente o rappresentato.

L'assemblea che delibera sulle modifiche all'atto costitutivo, le decisioni di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale determinato nell'atto costitutivo o una rilevante modificazione dei diritti dei soci, sulle perdite che incidono sul capitale per oltre un terzo, sulla nomina e revoca dei liquidatori e la determinazione dei criteri di liquidazione, sulla revoca dello stato di liquidazione, sull'approvazione della proposta di concordato preventivo o fallimentare, sulla richiesta di ammissione ad amministrazione controllata, è regolarmente costituita e delibera, in prima convocazione, con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino più della metà del capitale sociale, in seconda convocazione, con la presenza ed il voto favorevole di tanti soci che rappresentino più di un terzo del capitale sociale.

Restano comunque salve le altre disposizioni di legge e del presente statuto che per particolari delibere richiedono diverse specifiche maggioranze.

Titolo V. Amministrazione e rappresentanza

Art. 14. Amministratori. La società è amministrata, a seconda di quanto stabilito dai soci in sede di nomina:

- a) da un amministratore unico;
- b) da un consiglio di amministrazione composto da un minimo di due a un massimo di cinque consiglieri;

c) da due o più amministratori con poteri congiunti e/o disgiunti. Gli amministratori possono anche essere non soci. Gli amministratori non sono soggetti al divieto di concorrenza di cui all'art. 2390, codice civile.

Art. 15. Nomina e sostituzione degli amministratori. Gli amministratori restano in carica a tempo indeterminato fino loro dimissioni o a revoca anche senza giusta causa, o per il tempo stabilito dai soci all'atto della nomina.

Nel caso sia stato nominato il consiglio di Amministrazione, se per qualsiasi causa viene meno la maggioranza dei consiglieri decade l'intero consiglio di amministrazione. Nel caso siano stati invece nominati più amministratori, con poteri congiunti e/o disgiunti, se per qualsiasi causa viene a cessare anche un solo amministratore, decadono anche gli altri amministratori. Spetterà ai soci con propria decisione procedere alla nomina del nuovo organo amministrativo. Nel frattempo il consiglio decaduto o gli amministratori decaduti potranno compiere i soli atti di ordinaria amministrazione.

La cessazione degli amministratori per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo è stato ricostituito.

Art. 16. Presidente. Nel caso la società sia amministrata da un consiglio di amministrazione, questo elegge fra i suoi membri un presidente, se questi non è nominato dai soci in occasione della nomina, ed eventualmente anche un vicepresidente che sostituisca il presidente nei casi di assenza o di impedimento.

Art. 17. Decisioni del consiglio di amministrazione. Il consiglio si raduna sia nella sede sociale che altrove, purché in Italia, ogni qualvolta lo giudichi necessario almeno un consigliere o, se nominati, i sindaci o il revisore.

Il consiglio di amministrazione viene convocato dal presidente mediante avviso spedito con lettera raccomandata, ovvero, con qualsiasi altro mezzo idoneo allo scopo (ad esempio fax, posta elettronica), almeno otto giorni prima dell'adunanza e in caso di urgenza con telegramma da spedirsi almeno due giorni prima, nei quali vengono fissate la data, il luogo e l'ora della riunione nonché l'ordine del giorno.

L'intervento alla adunanze del consiglio può avvenire anche mediante mezzi di telecomunicazione, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia consentito loro di seguire la discussione, di ricevere, di trasmettere o visionare documenti, di intervenire oralmente e in tempo reale su tutti gli argomenti.

Il consiglio è validamente costituito con la presenza della maggioranza dei suoi componenti e delibera con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori presenti.

Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i consiglieri in carica ed i componenti l'organo di controllo, se nominati.

Art. 18. Poteri organo amministrativo. L'organo amministrativo è investito di tutti i poteri di gestione ordinaria e straordinaria della società per l'attuazione dell'oggetto sociale, salvo la competenza attribuita alla decisione dei soci ai sensi di legge o del presente statuto.

Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione questo può delegare tutti o parte dei suoi poteri a norma e con i limiti di cui all'art. 2381, codice civile, ad un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti ovvero ad uno o più dei propri componenti, anche disgiuntamente.

Nel caso di nomina di più amministratori, con poteri congiunti e/o disgiunti, i poteri di amministrazione, in occasione della nomina, potranno essere attribuiti agli stessi sia in via congiunta che in via disgiunta, ovvero taluni poteri di amministrazione potranno essere attribuiti in via disgiunta e gli altri in via congiunta. In mancanza di qualsiasi precisazione nell'atto di nomina in ordine alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, detti poteri si intenderanno attribuiti agli amministratori in via disgiunta.

Art. 19. Rappresentanza. La rappresentanza generale della società è devoluta al presidente del consiglio di amministrazione, o all'amministratore unico, ovvero infine agli amministratori, con poteri congiunti e/o disgiunti, in via congiunta o disgiunta secondo quanto determinato in occasione della nomina.

L'organo amministrativo può delegare l'uso della firma sociale, con le limitazioni che crede opportune, ad uno o più amministratori, ovvero ad uno o più direttori e procuratori, tanto congiuntamente che separatamente, nonché affidare speciali incarichi ai propri membri o a terzi.

Art. 20. Compensi. Agli amministratori, oltre al rimborso delle spese sostenute per l'esercizio delle loro funzioni, potrà essere assegnata una indennità annua complessiva, anche sotto forma di partecipazione agli utili, che verrà determinata dai soci, in occasione della nomina o con apposita decisione.

Nel caso la società sia amministrata da un consiglio di amministrazione, la remunerazione degli amministratori investiti di particolari cariche è stabilita dal consiglio stesso, sentito il parere del collegio sindacale se nominato. I soci possono anche determinare un importo complessivo per la remunerazione di tutti gli amministratori, inclusi quelli investiti di particolari cariche.

All'organo amministrativo potrà altresì essere attribuito il diritto alla percezione di un'indennità di fine rapporto di collaborazione coordinata e continuativa, da costituirsi mediante accantonamenti annuali ovvero mediante apposita polizza assicurativa.

Titolo VI. Organo di controllo

Art. 21. Organo di controllo. I soci, decidendo ai sensi di legge, possono in ogni momento nominare un collegio sindacale o un revisore, determinandone competenze e poteri.

Il collegio sindacale - se nominato - è composto da tre sindaci effettivi; vengono altresì nominati due sindaci supplenti.

La nomina del collegio sindacale è obbligatoria verificandosi le condizioni poste dall'art. 2477, codice civile. In questo caso il collegio sindacale verrà nominato ed opererà ai sensi di legge.

Titolo VII. Recesso e esclusione del socio

Art. 22. Cause di recesso. Il diritto di recesso è riconosciuto al socio nei casi inderogabili di legge ed è disciplinato dall'art. 2473, codice civile, salvo quanto infra.

Per le modalità e i termini si fa riferimento all'art. 2437 bis, codice civile.

Art. 23. Esclusione. Non sono previste cause di esclusione.

Titolo VIII. Bilancio e destinazione degli utili

Art. 24. Esercizio sociale, bilancio. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 (trentuno) dicembre di ogni anno.

Alla chiusura di ciascun esercizio sociale l'organo amministrativo provvede alla compilazione del bilancio di esercizio ed alle conseguenti formalità rispettando le vigenti norme di legge.

Il bilancio deve essere approvato dai soci entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale ovvero entro centottanta giorni nel caso la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato o qualora particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società lo richiedano.

Art. 25. Utili. Dagli utili netti risultanti dal bilancio deve essere dedotta una somma corrispondente al 5% (cinque per cento) da destinare alla riserva legale finché questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale.

La decisione dei soci che approva il bilancio decide sulla destinazione degli utili.

Titolo IX. Scioglimento e liquidazione

Art. 26. Scioglimento. La società si scioglie nei casi previsti dalla legge.

Contestualmente all'accertamento della causa di scioglimento, l'assemblea delibera a norma dell'art. 2487 c.c.

Titolo X. Titoli di debito

Art. 27. Titoli di debito. La società può emettere titoli di debito. L'emissione dei titoli di debito è deliberata dall'assemblea dei soci con le maggioranze previste per la modifica del presente statuto.

Titolo XI. Clausola compromissoria

Art. 28. Clausola compromissoria. Le eventuali controversie che sorgessero fra i soci o fra i soci e la società, anche se promosse da amministratori e sindaci (se nominati) ovvero nei loro confronti e che abbiano per oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, saranno decise da un collegio arbitrale, composto di tre membri tutti nominati, entro trenta giorni dalla richiesta fatta dalla parte più diligente, dal presidente della C.C.I.A.A. nel cui ambito ha sede la società. I tre arbitri così nominati provvederanno a designare il presidente. Nel caso di mancata nomina nei termini ovvero in caso di disaccordo tra gli arbitri nominati nella scelta del presidente, vi provvederà, su istanza della parte più diligente, il presidente del Tribunale nel cui Circondario ha sede la società.

Il collegio arbitrale deciderà a maggioranza entro novanta giorni dalla costituzione, secondo diritto.

Si applicano comunque le disposizioni di cui agli artt. 35 e 36 decreto legislativo 17 gennaio 2003 n. 5.

Il collegio arbitrale stabilirà a chi farà carico e le eventuali modalità di ripartizione del costo dell'arbitrato.

Titolo XII. Disposizioni generali

Art. 29. Domicilio dei soci e dei componenti gli organi sociali. Il domicilio dei soci, degli amministratori e dei componenti l'organo di controllo - se nominato -, per quanto concerne i rapporti con la società è quello risultante dai libri sociali.

Ai fini della convocazione degli organi sociali per il domicilio si intende anche il numero di fax o l'indirizzo di posta elettronica comunicato alla società e risultante dai libri sociali.

Art. 30. Disposizione finale. Per quanto non previsto nel presente statuto valgono le norme di legge in materia di società a responsabilità limitata."

Dixième résolution

L'assemblée décide de conférer au porteur d'une expédition des présentes, tous pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

En outre, le mandataire spécial est autorisé à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Udine, ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et généralement à toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit italien et, d'autre part, la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Udine.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

Onzième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Udine.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 4.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. M. TONELLI, A. UHL, C. GRUNDHEBER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} décembre 2006. Vol. 156S, Fol. 39, Case 5. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): J. Müller.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009137467/425.

(090166684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

CalEast Holdings 5 Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.508.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CalEast Holdings 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.111,

here represented by Ms Sophie Liberatore, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on October 8, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "CalEast Holdings 5 Properties 1 S.à r.l." (the "Company") with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.508, incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary dated December 20th, 2007 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 408 of February 16th, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at nine thousand Sterling Pounds (GBP 9,000.-) represented by nine thousand (9,000) shares with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid-up.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of three thousand five hundred Sterling Pounds (GBP 3,500.-) to raise it from its present amount of nine thousand Sterling Pounds (GBP 9,000.-) to twelve

thousand five hundred Sterling Pounds (GBP 12,500.-) by creation and issue of three thousand five hundred (3,500) new shares with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each.

Subscription - Payment

CalEast Holdings 5 S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for all the three thousand five hundred (3,500) new shares and to fully pay them up in nominal value by contribution in cash of three thousand five hundred Sterling Pounds (GBP 3,500.-).

The amount of three thousand five hundred Sterling Pounds (GBP 3,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above share capital increase, article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Sterling Pounds (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each.
"

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholder's resolutions are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, The present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CalEast Holdings 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.111,

ici représentée par Mademoiselle Sophie Liberatore, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 8 octobre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "CalEast Holdings 5 Properties 1 S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.508, constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentaire daté du 20 décembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 408 du 16 février 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à neuf mille Livres Sterling (GBP 9.000,-) représenté par neuf mille (9.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement libérées.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois mille cinq cents Livres Sterling (GBP 3.500,-) pour le porter de son montant actuel de neuf mille Livres Sterling (GBP 9.000,-) à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) par la création et l'émission de trois mille cinq cents (3.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Souscription - Libération

CalEast Holdings 5 S.à r.l., susnommée, déclare souscrire toutes les trois mille cinq cents (3.500) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale par apport en numéraire pour un montant de trois mille cinq cents Livres Sterling (GBP 3.500,-).

Un montant de trois mille cinq cents Livres Sterling (GBP 3.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LIBERATORE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42678. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009137511/101.

(090166748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Digital Realty (Cressex) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.336.

In the year two thousand and nine, on the eight day of October.

Before us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Digital Luxembourg II S.A R.L., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

hereby represented by Nicolas Charbonnet, Jurist, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, by virtue of a proxy established on 7 October 2009.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party declares being the sole shareholder, (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "DIGITAL REALTY (CRESSEX) S.A R.L.", registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 132.336, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of M^e Lecuit dated 12 September 2007, published in the Mémorial C on 7 November 2007, number 2521, page 120984 (hereinafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended last on 30 November 2008 pursuant to a deed of Maître Lecuit, published in the Mémorial C.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on the sole item of the following agenda:

1) Amendment of article 3. of the Articles which shall now read as follows: "The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer, or otherwise. In particular, the corporation may acquire and sale real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad and hold any other form of real estate interest in such properties, including for the avoidance of doubt co-ownership rights, as well as conduct all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign

companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may also render any assistance, whether by way of loans, guarantees, mortgages or otherwise, to any corporation belonging to the same group as the corporation. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the corporation, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The corporation may in particular: (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law; (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest; and (c) enter into any guarantee, pledge, mortgage or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the corporation or of any Group Company."

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object."

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 3 of the Articles which shall now read as follows:

"The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer, or otherwise. In particular, the corporation may acquire and sale real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad and hold any other form of real estate interest in such properties, including for the avoidance of doubt co-ownership rights, as well as conduct all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may also render any assistance, whether by way of loans, guarantees, mortgages or otherwise, to any corporation belonging to the same group as the corporation. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the corporation, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The corporation may in particular: (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law; (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest; and (c) enter into any guarantee, pledge, mortgage or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the corporation or of any Group Company.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object."

Declaration

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,200.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day and hour named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit octobre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- Digital Luxembourg II S.A RL, une société constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par Nicolas Charbonnet, juriste, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 octobre 2009 sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante déclare être l'associé unique, ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "DIGITAL REALTY (CRESSEX) S.A RL.", ayant son siège social au 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.336, constituée suivant acte du notaire Maître Lecuit en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 Novembre 2007, numéro 2521, page 120984 (ci-après désignée comme la "Société"). Les statuts de la Société, (ci-après désignée comme les "Statuts"), ont été modifiés pour la dernière fois en date du 30 novembre 2008 suivant acte de Maître Lecuit, publié au Mémorial C.

La partie comparante, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur le point unique de l'ordre du jour suivant:

a) Modification de l'article 3. des Statuts qui doit dorénavant se lire comme suit:

"L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que se soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut par voie d'apport, de souscription, d'option, vente ou par tout autre moyen, acquérir des biens mobiliers de toutes sorte et peut les réaliser par voie de vente, d'échange, de transfert ou autre. En particulier, la société peut procéder à l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que l'acquisition de toutes formes de droits immobiliers dans de tels biens immobiliers, y compris des droits de copropriété, ainsi que la conduite de toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et gérer tous brevets et autres droits découlant de ces brevets ou complémentaires.

La société peut également prêter toute assistance, soit par voie de prêts, de garanties, hypothèques ou autrement, à toute société appartenant au même groupe que la société. Aux fins du présent article, la notion de groupe doit être comprise par toutes les sociétés mères de la société, ses filiales et entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune ci-après dénommée "Société du Groupe").

La société peut en particulier: (a) emprunter de l'argent, sous quelque forme et lever des fonds par le biais, notamment, mais sans s'y limiter, d'émission d'obligations, des notes et autres instruments d'emprunts convertibles ou non, dans les limites de la loi, (b) avancer, prêter ou souscrire ou acheter un instrument de créance émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté, et (c) conclure une garantie, nantissement, hypothèque ou toute autre forme de garantie pour l'exécution, des contrats ou obligations de la Société ou de toute Société du Groupe.

La société peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, s'agissant tant de biens meubles ou immeubles, qu'il mai jugent utiles à l'accomplissement de son objet."

En conséquence, sur la base de l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 3. des Statuts qui doit dorénavant se lire comme suit:

"L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que se soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut par voie d'apport, de souscription, d'option, vente ou par tout autre moyen, acquérir des biens mobiliers de toutes sorte et peut les réaliser par voie de vente, d'échange, de transfert ou autre. En particulier, la société peut procéder à l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que l'acquisition de toutes formes de droits immobiliers dans de tels biens immobiliers, y compris des droits de copropriété, ainsi que la conduite de toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et gérer tous brevets et autres droits découlant de ces brevets ou complémentaires.

La société peut également prêter toute assistance, soit par voie de prêts, de garanties, hypothèques ou autrement, à toute société appartenant au même groupe que la société. Aux fins du présent article, la notion de groupe doit être comprise par toutes les sociétés mères de la société, ses filiales et entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune ci-après dénommée "Société du Groupe").

La société peut en particulier: (a) emprunter de l'argent, sous quelque forme et lever des fonds par le biais, notamment, mais sans s'y limiter, d'émission d'obligations, des notes et autres instruments d'emprunts convertibles ou non, dans les limites de la loi, (b) avancer, prêter ou souscrire ou acheter un instrument de créance émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté, et (c) conclure une garantie, nantissement, hypothèque ou toute autre forme de garantie pour l'exécution des contrats ou obligations de la Société ou de toute Société du Groupe.

La société peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, s'agissant tant de biens meubles ou immeubles, qu'il lui paraissent utiles à l'accomplissement de son objet."

Déclaration

Les frais, dépenses et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés approximativement à 1.200,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date et heure figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.
Signé: N. CHARBONNET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42307. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009137513/164.

(090166735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Angen Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.385.

L'an deux mille neuf.

Le trente septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

La société MD ANMAR HOLDINGS LTD, établie et ayant son siège social au 115 Griva Digeni, 3101 Limassol, Chypre, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ANGEN LUXEMBOURG S. à r.l., ("la Société") avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 145.385,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 février 2009, publié au Mémorial C numéro 783 du 10 avril 2009,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 septembre 2009, en voie de publication au Mémorial C.

II. Le capital social de la Société est SIX MILLIONS QUATRE CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 6.412.500,-), divisé en CINQUANTE ET UNE MILLE TROIS CENTS (51.300) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de treize millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€ 13.587.500,-) pour le porter de son montant actuel de SIX MILLIONS QUATRE CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 6.412.500,-) à VINGT MILLIONS D'EUROS (€ 20.000.000,-) par la création et l'émission de cent huit mille sept cents (108.700) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, la société MD ANMAR HOLDINGS LTD, susnommée, représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu de la prédite procuration annexée, souscrit les Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur nominale totale de treize millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€ 13.587.500,-) et les libère intégralement par apport en nature consistant en la conversion partielle d'un montant de treize millions cinq cent quatre-

vingt-sept mille cinq cents euros (€ 13.587.500.-) d'une créance détenue par MD ANMAR HOLDINGS LTD, susnommée, à l'encontre de la Société (la "Créance").

L'existence et la valeur de la Créance résulte de la situation financière de la Société, laquelle accepte la conversion en capital à due concurrence.

IV. Suite à cette augmentation de capital, les 160.000 parts sociales sont détenues comme suit:

La société MD ANMAR HOLDINGS LTD, prénommée, cent soixante mille parts sociales	160.000
TOTAL: cent soixante mille parts sociales	160.000

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 6. 1^{er} alinéa. Le capital social est fixé à VINGT MILLIONS D'EUROS (€ 20.000.000.-), divisé en CENT SOIXANTE MILLE (160.000) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ la somme de cinq mille euros (€ 5.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte,

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12115. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 octobre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009137465/63.

(090166668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Lantana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.700.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009137847/11.

(090166174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Bregal Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 91.754.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration de la société Bregal Luxembourg S.A. qui s'est réuni en date du 8 Octobre 2009 que:

Suite à la démission de M. Armand Haas, le Conseil d'administration a procédé à son remplacement, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, en nommant comme administrateur:

- Johny Seré, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009137943/16.

(090166730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

C & A Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 59.342.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration de la société C&A Retail S.A. qui s'est réuni en date du 8 Octobre 2009 que:
Suite à la démission de M. Armand Haas, le Conseil d'administration a procédé à son remplacement, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010, en nommant comme administrateur:
- Johny Seré, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2009137944/15.

(090166777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Mondial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 40.855.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration de la société Mondial Investments S.A. qui s'est réuni en date du 8 Octobre 2009 que:

Suite à la démission de M. Armand Haas, le Conseil d'administration a procédé à son remplacement, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010, en nommant comme administrateur:
- Johny Seré, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2009137942/16.

(090166720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

L Multi Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 83.343.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137892/10.

(090166690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

SSCP Security Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.926,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.822.

1. Introduction.

1.1 A meeting of the shareholders of the Company was held on 11 August 2009 before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

1.2 The "Company" is SSCP Security Parent S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 25 March 2008, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.822 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1131, page 54242, dated 8 May 2008 and lastly amended by a deed drawn

up on 23 May 2008 by Maître Joseph Elvinger, notary, published in the Mémorial number 2873, page 137871, dated 1st December 2008.

1.3 The meeting opened at 4 p.m.

2. Appointment of Chairman, Secretary and Scrutineer.

2.1 Mrs Cristina VIDAL, employee, whose professional address is in Luxembourg, acted as Chairman of the meeting with the consent of the meeting.

2.2 The Chairman appointed Mrs Cristiana VALENT, employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as Secretary.

2.3 The meeting elected Mr François LERUSSE, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, to act as Scrutineer.

3. Declaration by Chairman. These appointments having been made, the Chairman declared that:

3.1 The names of the shareholders represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholders, the Subscribers (as defined below), the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *in varietur* by the shareholders and the Subscribers represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

3.2 The attendance list shows that the shareholders holding one hundred and thirty thousand (130,000) ordinary shares and one hundred thousand (100,000) preferred shares, each with a par value of one euro (EUR 1.-) and representing the whole share capital of the Company are duly represented by the proxy holders.

3.3 The Appearing Shareholders were duly convened to this meeting by convening notices setting forth the agenda and sent 15 days prior to the present meeting to each shareholders at the shareholder's address in the shareholders register of the Company.

3.4 The agenda of the meeting is the following:

Agenda

(A) To increase the issued share capital of the Company by seventeen thousand nine hundred and twenty-six euro (EUR 17,926.-) from its present amount of two hundred and thirty thousand euro (EUR 230,000.-) to two hundred forty-seven thousand nine hundred and twenty-six euro (EUR 247,926.-), by creating and issuing (i) five thousand six hundred and forty (5,640) new ordinary shares (the "New Ordinary Shares"), each having the same rights, terms and conditions as the existing ordinary shares to be issued fully paid up with an aggregate share premium of twenty-eight thousand two hundred and fifty-six euro and eighty-six cents (EUR 28,256.86), and (ii) twelve thousand two hundred and eighty-six (12,286) new preferred shares (the "New Preferred Shares", together with the New Ordinary Shares, the "New Shares"), each having the same rights, terms and conditions as the existing preferred shares to be issued fully paid up with an aggregate share premium of one thousand eight hundred and forty-two euro and fifty-five cents (EUR 1,842.55).

(B) Subscription and payment for the New Shares by five individuals non-existing shareholders.

(C) Acceptation of the subscription and of the new shareholders for the purposes of articles 189 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies.

(D) To amend article 5 of the Articles to reflect the capital increase referred to above.

(E) Miscellaneous.

4. Resolutions. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

4.1 First resolution

The meeting of shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by seventeen thousand nine hundred and twenty-six euro (EUR 17,926.-) from its present amount of two hundred and thirty thousand euro (EUR 230,000.-) to two hundred forty-seven thousand nine hundred and twenty-six euro (EUR 247,926.-), by creating and issuing (i) five thousand six hundred and forty (5,640) New Ordinary Shares, each having the same rights, terms and conditions as the existing ordinary shares issued fully paid up with an aggregate share premium of twenty-eight thousand two hundred and fifty-six euro and eighty-six cents (EUR 28,256.86), and (ii) twelve thousand two hundred and eighty-six (12,286) New Preferred Shares, each having the same rights, terms and conditions as the existing preferred shares issued fully paid up with an aggregate share premium of one thousand eight hundred and forty-two euro and fifty-five cents (EUR 1,842.55), subscribed by the following persons (each a "Subscriber" and together the "Subscribers") as follows:

Subscription and Payment

- Mr. Paolo Magalini, residing at Via Verdi 1, Collebeato (BS), Italy, represented by a proxyholder as stated above subscribed for (i) one thousand one hundred and forty eight (1,148) New Ordinary Shares of one euro (EUR 1.-) each in the Company issued with an aggregate share premium of five thousand seven hundred and fifty-one euro and forty-eight cents (EUR 5,751.48) for a total issue price of six thousand eight hundred and ninety nine euro and forty-eight cents (EUR 6,899.48) and (ii) one thousand five hundred and thirty-eight (1,538) New Preferred Shares of one euro (EUR 1.-)

each in the Company issued with an aggregate share premium of two hundred and thirty euro and seventy cents (EUR 230.70) for a total issue price of one thousand seven hundred and sixty-eight euro and seventy cents (EUR 1,768.70), paid by him through a contribution in cash; proof that the amount of eight thousand six hundred and sixty-eight euro and eighteen cents (EUR 8,668.18) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- Mr. Giorgio Bressi, residing at Via Nella Berth 19, Brescia, Italy, represented by a proxyholder as stated above subscribed for (i) six hundred and seventy-three (673) New Ordinary Shares of one euro (EUR 1.-) each in the Company issued with an aggregate share premium of three thousand three hundred and seventy-one euro and seventy-three cents (EUR 3,371.73) for a total issue price of four thousand and forty-four euro and seventy-three cents (EUR 4,044.73) and (ii) three thousand one hundred and ninety-nine (3,199) New Preferred Shares of one euro (EUR 1.-) each in the Company issued with an aggregate share premium of four hundred and seventy nine euro and eighty-five cents (EUR 479.85) for a total issue price of three thousand six hundred and seventy-eight euro and eighty-five cents (EUR 3,678.85), paid by him through a contribution in cash; proof that the amount of seven thousand seven hundred and twenty-three euro and fifty-eight cents (EUR 7,723.58) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- Mr. Tullio Meroni, residing at Via Taramelli 17, Brescia, Italy, represented by a proxyholder as stated above subscribed for (i) one thousand four hundred and fifty-four (1,454) New Ordinary Shares of one euro (EUR 1.-) each in the Company issued with an aggregate share premium of seven thousand two hundred and eighty-five euro (EUR 7,285.-) for a total issue price of eight thousand seven hundred and thirty nine (EUR 8,739.-) and (ii) six thousand nine hundred and nine (6,909) New Preferred Shares of one euro (EUR 1.-) each in the Company issued with an aggregate share premium of one thousand and thirty six euro (EUR 1,036.-) for a total issue price of seven thousand nine hundred and forty-five euro (EUR 7,945.-), paid by him through a contribution in cash; proof that the amount of sixteen thousand six hundred and eighty-four euro (EUR 16,684.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- Mrs. Marisella Crespi, residing at Via Diaz 23, Fraz. Provezze, Provaglio d'Iseo (BS), Italy, represented by a proxyholder as stated above subscribed for (i) one hundred and thirty-five (135) New Ordinary Shares of one euro (EUR 1.-) each in the Company issued with an aggregate share premium of six hundred and seventy-six euro and thirty-five cents (EUR 676.35) for a total issue price of eight hundred eleven euro and thirty-five cents (EUR 811.35) and (ii) six hundred and forty (640) New Preferred Shares of one euro (EUR 1.-) each in the Company issued with an aggregate share premium of ninety-six euro (EUR 96.-) for a total issue price of seven hundred and thirty-six euro (EUR 736.-), paid by her through a contribution in cash; proof that the amount of one thousand five hundred and forty-seven euro and thirty-five cents (EUR 1,547.35) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- Mr. Ivo Benedetti, residing at Via Salvemini 31, Collebeato (BS), Italy, represented by a proxyholder as stated above subscribed for two thousand two hundred and thirty (2,230) New Ordinary Shares of one euro (EUR 1.-) each in the Company issued with an aggregate share premium of eleven thousand one hundred and seventy-two euro and thirty cents (EUR 11,172.30) for a total issue price of thirteen thousand four hundred and two euro and thirty cents (EUR 13,402.30), paid by him through a contribution in cash; proof that the amount of thirteen thousand four hundred and two euro and thirty cents (EUR 13,402.30) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

4.2 Second resolution

The meeting of shareholders resolved to accept the above-mentioned subscriptions of the Subscribers.

4.3 Third Resolution

The meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Articles to reflect the capital increase referred to above.

This article 5, first paragraph, shall now read as follows:

"5.0 The issued share capital of the Company is fixed at two hundred forty-seven thousand nine hundred and twenty-six euro (EUR 247,926.-) represented by 135,640 (one hundred thirty-five thousand six hundred and forty) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and by 112,286 (one hundred and twelve thousand two hundred and eighty-six) preferred shares (the "Preferred Shares"), each with a par value of EUR 1 (one Euro) (the Ordinary Shares and the Preferred Shares are collectively referred to as the "Shares", one a "Share")"

5. Costs, conclusion of meeting and notarial deed.

5.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros.

5.2 Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

5.3 The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

5.4 This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

5.5 This document having been read to the proxyholders of the Appearing Shareholders and of the Subscribers, who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the proxyholders of the Appearing Shareholders and of the Subscribers, the Notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

1. Introduction.

1.1 Une assemblée des associés de la Société s'est tenue le 11 août 2009 devant Maître Carlo Wersandt, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (le "Notaire").

1.2 La "Société" est SSCP Security Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 25 mars 2008, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 137.822 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 1131, page 54242, daté du 8 mai 2008, et modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé le 23 mai 2008 par Maître Joseph Elvinger, notaire, publié dans le Mémorial numéro 2873, page 137871, daté du 1^{er} décembre 2008.

1.3 L'assemblée s'est ouverte à 16.00 heures.

2. Nomination des Président, Secrétaire et Scrutateur.

2.1 Mme Cristina VIDAL, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que Président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée.

2.2 Le Président a nommé Mme Cristiana SCHMIT, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Secrétaire.

2.3 L'assemblée a élu Mr François LERUSSE, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Scrutateur.

3. Déclaration du Président. Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

3.1 Les noms des associés représentés à l'assemblée par des mandataires (ensemble définis comme les "Associés Comparant") et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Associés Comparants, des Souscripteurs (ainsi que défini ci-dessous), le Notaire, le Président, Scrutateur et Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signées ne varietur par les associés et les Souscripteurs représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire, le Président, Scrutateur et Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

3.2 Il ressort de la liste de présence que les associés détenant cent trente mille (130,000) parts sociales ordinaires et cent mille (100,000) parts sociales de préférence, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et représentant la totalité du capital social de la Société sont représentés à l'assemblée par des mandataires.

3.3 Les Associés comparants ont été dûment convoqués à cette assemblée par convocations reprenant l'ordre du jour et envoyées à chaque associé à l'adresse indiquée dans le registre des parts sociales de la Société 15 jours avant la présente assemblée.

3.4 L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(A) Augmenter le capital social émis de la Société de dix-sept mille neuf cent vingt-six euros (EUR 17.926,-) de son montant actuel de deux cent trente mille euros (EUR 230.000,-) à deux cent quarante-sept mille neuf cent vingt-six euro (EUR 247.926,-), par la création et l'émission de (i) cinq mille six cent quarante (5.640) nouvelles parts sociales ordinaires (les "Nouvelles Parts Sociales Ordinaires"), chacune ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales ordinaires existantes et à être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-huit mille deux cent cinquante-six euro et quatre-vingt six centimes (EUR 28.256,86), et (ii) douze mille deux cent quatre-vingt-six (12.286) nouvelles parts sociales de préférence (les "Nouvelles Parts Sociales de Préférence", collectivement avec les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales de préférence existantes, et à être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant total de mille huit cent quarante-deux euro et cinquante cinq centimes (EUR 1.842,55).

(B) Souscription et paiement de ces Nouvelles Parts Sociales par cinq personnes physiques qui ne sont pas des associés existants.

(C) Acceptation des souscriptions et des nouveaux associés pour les besoins de l'article 189 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

(D) Modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital à laquelle il est fait référence ci-dessus.

(E) Divers.

4. Résolutions. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

4.1 Première résolution

L'assemblée des associés a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société par dix-sept mille neuf cent vingt-six euros (EUR 17.926,-) de son montant actuel de deux cent trente mille euros (EUR 230.000,-) à deux cent quarante-sept mille neuf cent vingt-six euros (EUR 247.926,-), par la création et l'émission de (i) cinq mille six cent quarante (5.640) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, chacune ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales ordinaires existantes et émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-huit mille deux cent cinquante-six euro et quatre-vingt six centimes (EUR 28.256,86), et (ii) douze mille deux cent quatre-vingt six (12.286) Nouvelles Parts Sociales de Préférence, chacune ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales de préférence existantes, et émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant total de mille huit cent quarante-deux euro et cinquante cinq centimes (EUR 1.842,55), souscrites par les personnes suivantes (chacune un "Souscripteur" et collectivement les "Souscripteurs") comme suit:

Souscription et Libération

- M. Paolo Magalini, résidant à Via Verdi 1, Collebeato (BS), Italie, représenté par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus a souscrit à (i) mille cent quarante-huit (1.148) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'un euro (EUR 1,-) chacune dans la Société émises avec une prime d'émission totale de cinq mille cinq cent cinquante-et-un euro et quarante-huit centimes (EUR 5.751,48) pour un prix total d'émission de six mille huit cent quatre-vingt dix-neuf euros et quarante-huit centimes (EUR 6.899,48) et (ii) mille cinq cent trente-huit (1.538) Nouvelles Parts Sociales de Préférence d'un euro (EUR 1,-) chacune dans la Société émises avec une prime d'émission totale de deux cent trente euro et soixante-dix centimes (EUR 230,70) pour un prix total d'émission de mille sept cent soixante-huit euro et soixante-dix centimes (EUR 1.768,70), payées par lui par voie d'apport en numéraire; la preuve que la somme de huit mille six cent soixante-huit euro et dix-huit centimes (EUR 8.668,18) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

- M. Giorgio Bressi, résidant à Via Nella Berth 19, Brescia, Italie, représenté par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus a souscrit à (i) six cent soixante-treize (673) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'un euro (EUR 1,-) chacune dans la Société émises avec une prime d'émission totale de trois mille trois cent soixante-treize euro et soixante-treize centimes (EUR 3.373,73) pour un prix total d'émission de quatre mille quarante-quatre euros et soixante-treize centimes (EUR 4.044,73) et (ii) trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf (3.199) Nouvelles Parts Sociales de Préférence d'un euro (EUR 1,-) chacune dans la Société émises avec une prime d'émission totale de quatre cent soixante dix-neuf euro et quatre vingt-cinq centimes (EUR 479,85) pour un prix total d'émission de trois mille six cent soixante-dix-huit euros et quatre vingt-cinq centimes (EUR 3.678,85), payées par lui par voie d'apport en numéraire; la preuve que la somme de sept mille sept cent vingt-trois euros et cinquante-huit centimes (EUR 7.723,58) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

- M. Tullio Meroni, résidant à Via Taramelli 17, Brescia, Italie, représenté par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus a souscrit à (i) mille quatre cent cinquante-quatre (1.454) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'un euro (EUR 1,-) chacune dans la Société émises avec une prime d'émission totale de sept mille deux cent quatre vingt-cinq euros (EUR 7.285,-) pour un prix total d'émission de huit mille sept cent trente-neuf euros (EUR 8.739,-) et (ii) six mille neuf cent neuf (6.909) Nouvelles Parts Sociales de Préférence d'un euro (EUR 1,-) chacune dans la Société émises avec une prime d'émission totale de mille trente-six euros (EUR 1.036,-) pour un prix total d'émission de sept mille neuf cent quarante-cinq euros (EUR 7.945,-), payées par lui par voie d'apport en numéraire; la preuve que la somme de seize mille six cent quatre-vingt quatre euros (EUR 16.684,-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

- Mme Marisella Crespi, résidant à Via Diaz 23, Fraz. Provezze, Provaglio d'Iseo (BS), Italie, représentée par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus a souscrit à (i) cent trente-cinq (135) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'un euro (EUR 1,-) chacune dans la Société émises avec une prime d'émission totale de six cent soixante seize euros et trente-cinq centimes (EUR 676,35) pour un prix total d'émission de huit cent onze euros et trente-cinq centimes (EUR 811,35) et (ii) six cent quarante (640) Nouvelles Parts Sociales de Préférence d'un euro (EUR 1,-) chacune dans la Société émises avec une prime d'émission totale de quatre-vingt seize euros (EUR 96,-) pour un prix total d'émission de sept cent trente-six euros (EUR 736,-), payées par elle par voie d'apport en numéraire; la preuve que la somme de mille cinq cent quarante-sept euro et trente-cinq centimes (EUR 1.547,35) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

- M. Ivo Benedetti, résidant à Via Salvemini 31, Collebeato (BS), Italie, représenté par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus a souscrit à deux mille deux cent trente (2.230) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'un euro (EUR 1,-) chacune dans la Société émises avec une prime d'émission totale de onze mille cent soixante-douze euros et trente centimes (EUR 11.172,30) pour un prix total d'émission de treize mille quatre cent deux euros et trente centimes (EUR 13.402,30) payées par lui par voie d'apport en numéraire; la preuve que la somme de treize mille quatre cent deux euros et trente centimes (EUR 13.402,30) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

4.2 Deuxième résolution

L'assemblée des associés a décidé d'accepter les souscriptions des Souscripteurs telles que mentionnées ci-dessus.

4.3 Troisième résolution

L'assemblée des associés a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital à laquelle il est fait référence ci-dessus.

Cet article 5, premier paragraphe, sera dorénavant lu comme suit:

"5.0 Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quarante-sept mille neuf cent vingt-six euros (EUR 247.926,-) représenté par 135.640 (cent trente cinq mille six cent quarante (135.640) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et par 112.286 (cent douze mille deux cent quatre-vingt-six) parts sociales de préférence (les "Parts Sociales de Préférence"), chacune ayant une valeur nominale d'EUR 1,- (un euro) (les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Préférence sont collectivement les "Parts Sociales", individuellement la "Part Sociale")."

5. Frais, conclusion de l'assemblée et acte notarié.

5.1 Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille quatre cent Euros.

5.2 Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

5.3 Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparant, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

5.4 Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

5.5 Ce document ayant été lu aux mandataires des Associés Comparant et des Souscripteurs, qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les mandataires des Associés Comparant et des Souscripteurs, le Notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: Vidal, Valent, Lerusse, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2009. LAC/2009/33167. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009137454/272.

(090166115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

First Euro Industrial Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.016.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of First Euro Industrial Properties III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104016, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 28 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 63 dated 22 January 2005 (the Company). The articles of association of Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on 20 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2 dated 2 January 2009.

There appeared:

First Euro Industrial Properties II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95555,

duly represented by Mr. Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to cancel one category of managers; ie C Managers.

As a consequence, Article 15 of the Company's Articles of Incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 15. Representation of the Company.** The Corporation will be bound in all circumstances towards third parties by the joint signatures of a class A Director and a class B Director or by the signature of the managing Director, without prejudice to the social decision in which such signatory power has been delegated to any person by the Board of Directors pursuant to the article 13 of the article of incorporation."

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on June 19, 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall as B Manager.

Third resolution

The sole shareholder states that the Board of Directors of the Company is composed as follows:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr Justin Chuter, banker, born in Weybridge (United Kingdom) on 7 January 1959, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de First Euro Industrial Properties III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104016, constituée le 28 octobre 2004 par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 63 en date du 22 janvier 2005 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 20 novembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2 en date du 2 janvier 2009.

A comparu:

First Euro Industrial Properties II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

La partie, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'annuler une catégorie de gérants: à savoir Gérants C.

En conséquence, l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B ou par la signature d'un Administrateur délégué, sans préjudice des décisions quant à la décision sociale en cas de délégation de pouvoir et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 13 des statuts."

107113

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme gérant B.

Troisième résolution

L'associé unique constate que le Conseil de Gérance est constitué de la manière suivante:

Gérant A:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridgc (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2009. Relation GRE/2009/3900. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009137456/110.

(090165985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Telefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009137878/9.

(090166586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Elvira S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 76.548.

EXTRAIT

En date du 22 septembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

- Marjoleine van Oort, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Frank Walenta / Bart Zech

Référence de publication: 2009137958/16.

(090166420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

AKM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.912.

—
EXTRAIT

En date du 28 septembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat
- Frank Walenta, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet Immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Marjoleine van Oort, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009137957/19.

(090166393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

PlanView Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 96.804.

—
EXTRAIT

En date du 15 septembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Marjoleine van Oort, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009137962/19.

(090166460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Real Estate Project I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 135.086.

—
EXTRAIT

En date du 12 octobre 2009, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée.
- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société pour une durée indéterminée.

107115

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009137963/16.

(090166466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

CPI GH Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.717.

—
EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au:

14-16, rue Philippe II

L-2340 Luxembourg

- l'adresse professionnelle du "Geschäftsführer" Michael Astarita est désormais au:

399 Park Avenue, 7th floor

New York, NY 10022

Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137973/19.

(090165975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

CPI Gulbinai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.322.

—
EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au:

14-16, rue Philippe II

L-2340 Luxembourg

- l'adresse professionnelle du "Geschäftsführer" Michael Astarita est désormais au:

399 Park Avenue, 7th floor

New York, NY 10022

Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137977/19.

(090165981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

CPI Asia Ten S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.136.

—
EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants quant aux adresses professionnelles des gérants:

- John Cassin

14-16, rue Philippe II

L-2340 Luxembourg

- Michael Astarita
399 Park Avenue, 7th floor
New York, NY 10022
Etats-Unis d'Amérique

- Fess Wofse
399 Park Avenue, 7th floor
New York, NY 10022
Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009137980/24.

(090166016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

CPI Asia Shinjuku II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.572.

—
EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants quant aux adresses professionnelles des gérants:

- John Cassin
14-16, rue Philippe II
L-2340 Luxembourg

- Michael Astarita
399 Park Avenue, 7th floor
New York, NY 10022
Etats-Unis d'Amérique

- Fess Wofse
399 Park Avenue, 7th floor
New York, NY 10022
Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009137979/24.

(090166009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Lipp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.856.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-third of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "Europa Real Estate III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

- "ERE III - N°2 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mrs Zivana KRUSIC, employee, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of two proxies, hereto annexed.

Such appearing parties are the sole partners of "LIPP S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147856, incorporated pursuant to a notarial deed on 19 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1720 of 7 September 2009. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1951 of 7 October 2009.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand six hundred and twenty-five pounds sterling (23,625.- GBP) so as to raise it from its amount of twelve thousand six hundred pounds sterling (12,600.- GBP) up to an amount of thirty-six thousand two hundred and twenty-five pounds sterling (36,225.- GBP) shares by the issue of twenty-three thousand six hundred and twenty-five (23,625) having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The twenty-three thousand six hundred and twenty-five (23'625) new shares have been subscribed by "Europa Real Estate III S.à r.l.", previously named.

The other shareholder waives his preferential subscription rights.

The newly issued ordinary shares will be fully paid up by a contribution in cash.

The total contribution of twenty-three thousand six hundred and twenty-five pounds sterling (23,625.- GBP) is allocated to the share capital of the Company. The total amount is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. "The subscribed capital is fixed at thirty-six thousand two hundred and twenty-five pounds sterling (36,225.- GBP) divided into thirty-six thousand two hundred and twenty-five (36,225) shares, having par value of one pound sterling (1.- GBP) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

- "Europa Real Estate III S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

- "ERE III - N°2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentées par Madame Zivana KRUSIC, employée privée, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, ci-annexées.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "LIPP S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147856, constituée selon un acte notarié en date du 19 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1720 du 7 septembre 2009. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1951 du 7 octobre 2009.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

107118

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-trois mille six cent vingt-cinq Livres Sterling (23.625,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents Livres Sterling (12.600,- GBP) à trente-six mille six cent vingt-cinq Livres Sterling (36.625,- GBP) par l'émission de vingt-trois mille six cent vingt-cinq (23.625) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune.

Les vingt-trois mille six cent vingt-cinq (23.625) parts sociales nouvelles sont souscrites par "Europa Real Estate III S.à r.l.", prénommée.

L'autre associé renonce à son droit de souscription préférentiel.

Les parts sociales nouvellement émises sont entièrement libérées par un apport en numéraire.

L'apport total de vingt-trois mille six cent vingt-cinq Livres Sterling (23.625,- GBP) est entièrement alloué au capital social de la Société. Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, preuve ayant été donné au notaire.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social souscrit est fixé à trente-six mille deux cent vingt-cinq Livres Sterling (36.225,- GBP) divisé en trente-six mille deux cent vingt-cinq (36.225) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. KRUSIC, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2009. Relation EAC/2009/12808. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009137453/102.

(090166225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

GAIA Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.441.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société en date du 26 octobre 2009 que la démission de Monsieur Willem-Arnoud Gijsbert van Rooyen en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée avec effet au 1^{er} octobre 2009.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Xavier De Cillia
- M. Davy Beaucé
- M. Frederik Kuiper
- M. Falko Müller-Tyl
- M. Andreas Holler
- M. Omri Sachs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

107119

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009137947/22.

(090166058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Sourcing Way S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 102.938.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
de la société SOURCING WAY S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 3 septembre 2009 à 10.00 heures.*

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur de Mr Franck VERGRIETE demeurant au 35, Grand Rue F-91290 Arpajon jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Mr Franck VERGRIETE demeurant au 35, Grand Rue F-91290 Arpajon jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur de Mr Thierry MOURRAIN demeurant au 8, Chemin du Rue d'Aulay F-92330 Sceaux jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur de Mme Carole MOINE demeurant au 8, Rue Saint Caprais F-91770 Saint-Vrain jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 03 septembre 2009.

Pour la société

Mr. Franck Vergriete

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009137949/22.

(090166098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Telefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009137877/9.

(090166590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Crescent Euro Self Storage Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.753.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Crescent Euro Self Storage Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93753, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 23 May 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 666 dated 24 June 2003 (the Company). The articles of association of Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on 20 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1025 dated 18 May 2009.

There appeared:

CRESCENT EURO SELF STORAGE US INVESTMENTS LLC, a company governed by the laws of the Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered in Delaware, under number 3661110,

hereby represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to cancel one category of Directors; ie C Directors.

As a consequence, Article 15 of the Company's Articles of incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 15. Representation.** The Company will be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Director and one B Director or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power."

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on June 19, 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall as B Director.

Third resolution

The sole shareholder states that the Board of Directors of the Company is composed as follows:

A Director:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

B Directors:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mrs Emira Socorro, economist, born in Puerto La Cruz (Venezuela) on 12 July 1970, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the said proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Crescent Euro Self Storage Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B93753, constituée le 23 mai 2003 par acte de Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 666 en date du 24 juin 2003 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 20 avril 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1025 en date du 18 mai 2009.

A comparu:

Crescent Euro Self Storage US Investments LLC, une société organisée selon les lois de Delaware, avec siège social à Corporation Trust Center, 209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre de Delaware sous le numéro 3661110,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

107121

Première résolution

L'associé unique décide d'annuler une catégorie d'Administrateurs: à savoir Administrateurs C.

Les associés décident de modifier en conséquence l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme Administrateur B.

Troisième résolution

L'associé unique constate que le Conseil d'Administration est constitué de la manière suivante:

Administrateur A:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Administrateurs B:

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Madame Emira Socorro, économiste, né à Puerto La Cruz (Venezuela) le 12 juillet 1970, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2009. Relation GRE/2009/3896. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009137450/112.

(090166404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Pimex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 133.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009137889/9.

(090166606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Rac Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

107122

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009137902/10.

(090166493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

UBS Luxembourg Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.778.

—
Extrait de la résolution circulaire du 10 septembre 2009

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} juin 2009:

- Mr René EGGER, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS Luxembourg SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009137905/15.

(090166479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Fit Kanner Miersch, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7556 Mersch, place Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg F 8.122.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze octobre.

Entre les soussignés:

- 1.- Monsieur Romain BERINGER, maître-coiffeur, demeurant à L-7520 Mersch, 43, rue Grand-Duchesse Charlotte,
 - 2.- Monsieur Gilles BERTEMES, ingénieur diplômé, demeurant à L-7511 Rollingen, 19, rue Redeschheck,
 - 3.- Monsieur Claude BLESER, avocat à la Cour, demeurant à L-7554 -Mersch-Gare, 24, rue de Pettingen,
 - 4.- Monsieur Jo BRANDENBURGER, enseignant, demeurant à L-7462 Moesdorf, 18, rue du Knapp,
 - 5.- Monsieur Virginio CASTELLANO, mécanicien, demeurant à L-7540 Rollingen, 115, rue de Luxembourg,
 - 6.- Monsieur Roland GROFF, responsable transports, demeurant à L-7521 Mersch, 11, rue des Champs,
 - 7.- Monsieur Fernand HOFFMANN, employé de banque, demeurant à L-7597 Reckange, 14, Rédeschbiérg,
 - 8.- Monsieur Albert LENTZ, fonctionnaire de l'Union Européenne en retraite, demeurant à L-7519 Mersch-Gare, 20, rue Bouvart,
 - 9.- Monsieur Michel MALHERBE, directeur des ventes, demeurant à L-7473 Schoenfels, 1A, rue de Keispelt,
 - 10.- Monsieur Jean-Marie MULLER, employé de banque, demeurant à L-7522 Mersch, 10, rue de la Chapelle,
 - 11.- Monsieur Michel REILAND, professeur d'éducation physique, demeurant L-7545 Mersch, 3, Lohrbierg,
- tous de nationalité luxembourgeoise, ainsi que ceux qui seront admis ultérieurement et qui accepteront les présentes dispositions, il a été constitué une association sans but lucratif dans le sens de la loi du 21 avril 1928, régie par cette même loi ainsi que par les présents statuts.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée "FIT KANNER MIERSCH, association sans but lucratif"

Art. 2. Le siège de l'association est fixé à Mersch.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Objet

Art. 4. L'association a pour objet la promotion du mouvement, de l'activité physique et sportive auprès des jeunes, ceci en collaboration avec la commune de Mersch, les associations sportives locales et le gestionnaire de la maison-relais à Mersch.

Elle peut entreprendre toutes démarches, mesures et initiatives se rapportant directement et indirectement à son objet défini ci-dessus.

L'association est neutre sur le plan idéologique, politique et confessionnel.

Art. 5. Pour atteindre cet objet, l'association s'efforcera avec l'aide d'un personnel qualifié de développer les qualités physiques, morales et mentales des enfants qui lui seront confiés. Le personnel exercera ses fonctions éducatives en étroite collaboration avec les parents ou tuteurs des enfants ainsi qu'avec toutes autres associations, institutions ou autorités concernées.

Titre III. - Membres, Admission, Exclusion et Cotisations

Art. 6. L'association se compose:

- a) de membres actifs
- b) de membres donateurs.

Art. 7. Les membres peuvent être des personnes physiques et des personnes morales.

Art. 8. Seuls les membres actifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi; leur nombre est illimité, sans toutefois pouvoir être inférieur à onze (11) conformément à l'article 10 de la loi, une liste alphabétique indiquant les noms, prénoms, adresse exacte, profession et nationalité des membres actifs doit être tenue à jour régulièrement.

La qualité de membre donateur est conférée aux personnes physiques et morales qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prêtent une aide financière annuelle selon une cotisation fixée par l'assemblée générale. Leur nombre est illimité. Un titre d'honneur est conféré, par décision majoritaire de l'assemblée générale, aux personnes physiques et morales qui, par une aide exceptionnelle et exemplaire, ont aidé moralement ou matériellement l'association.

Art. 9. Les premiers membres actifs de l'association sont les comparants soussignés. Pour être admis ultérieurement comme membre actif, il faut:

- a) avoir signé une déclaration d'adhésion aux statuts de l'association
- b) avoir été admis par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des voix.

La qualité de membre se perd par le décès, la démission écrite adressée au conseil d'administration, le refus de payer la cotisation dans les trois mois à partir de son échéance et par exclusion, décidée par l'assemblée générale sur rapport du conseil d'administration dans les cas suivants:

- a) actes ou omissions préjudiciables à l'objet social,
- b) atteintes à la considération ou à l'honneur des associés ou de l'association.

Art. 10. Les cotisations annuelles à payer par les membres actifs et donateurs sont fixées par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Les deux sortes de cotisation ne sont pas obligatoirement du même montant, mais il est entendu qu'elles ne pourront être supérieures à cinquante euro (€ 50,00) n.i. 742,08.

Titre IV. - Administration

Art. 11. L'association est administrée par un conseil d'administration qui se compose de onze (11) membres au minimum et de quinze (15) membres au maximum; ses membres étant élus par l'assemblée générale ordinaire à la majorité simple pour une durée de deux (2) ans.

Parmi ces onze (11) membres se trouveront d'office deux (2) représentants du collège des bourgmestre et échevins et deux (2) membres du conseil communal de la commune de Mersch. Il appartient au conseil communal de la commune de Mersch de désigner les représentants de la commune de Mersch.

Le renouvellement du Conseil d'Administration se fait à moitié chaque année, les membres sortants étant rééligibles. Par dérogation les administrateurs élus à l'assemblée générale extraordinaire qui suit la constitution de l'association auront un mandat de deux respectivement trois ans. Les candidats nouveaux présenteront leur candidature lors de l'ouverture de l'assemblée générale au président de l'association.

En cas de vacance d'un siège, le conseil d'administration cooptera le nombre nécessaire d'administrateurs provisoires dont la nomination sera mise aux voix lors de la prochaine assemblée générale ordinaire; jusqu'à cette cooptation, les administrateurs restants gardent les mêmes pouvoirs que si le conseil était au complet. Le ou les administrateurs ainsi cooptés par le conseil achèvent le mandat de celui ou de ceux qu'ils remplacent.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ces charges expirent avec la fonction du mandat de membre du comité. Ces charges sont renouvelables.

Le président représente l'association et en dirige les travaux. Il préside aux débats du conseil d'administration. En cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président, ou, à défaut de ce dernier, il sera désigné un remplaçant pour une séance par les membres présents.

Le conseil peut s'adjoindre soit temporairement, soit définitivement, des personnes, choisies parmi les membres ou parmi des tiers, qu'il charge d'une mission spéciale ou auxquelles il donne le statut d'observateur. Ces personnes n'ont toutefois que voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

Art. 13. A l'égard des tiers l'association est engagée valablement par la signature conjointe du président ou vice-président et du secrétaire ou trésorier, sans que ceux-ci n'aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial. Les actions judiciaires sont intentées ou soutenues au nom de la seule association.

Quant aux mouvements financiers, l'association ne peut être valablement engagée que par la signature conjointe du trésorier et du président ou vice-président pour toute dépense excédant le montant de trois mille cinq cents euro (€ 3.500,00). Pour toute dépense inférieure à ce montant la seule signature du trésorier est suffisante.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée. Tout membre du conseil d'administration peut se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration, moyennant une procuration écrite, sans qu'il ne soit cependant possible de représenter plus d'un administrateur. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace, est prépondérante. Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans les procès-verbaux qui sont signés par le président et le secrétaire.

Art. 15. Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928. Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association qu'il représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence. Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les immeubles de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi. Cette énumération n'est pas limitative, mais énonciative.

Art. 16. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs à un ou à plusieurs de ses membres. Il peut également, suivant ses besoins, investir de certains de ses pouvoirs des comités techniques, composés d'administrateurs ou de membres actifs ou de donateurs ou même de personnes qui ne sont pas membres de l'association. Plus particulièrement, le conseil pourra créer un comité de gérance qui conseillera le conseil d'administration, les responsables éducatifs, les gérants et autres agents à nommer pour les affaires courantes.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 17. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs. Les articles 4 à 12 de la loi du 21 avril 1928 règlent les attributions de l'assemblée générale. Les convocations sont faites par le conseil d'administration au moyen de convocations écrites, adressées aux associés huit jours au moins avant l'assemblée; elles contiendront l'ordre du jour.

Art. 18. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans les assemblées générales. Tout membre actif peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire ayant lui-même droit de vote, moyennant une procuration écrite, sans qu'il ne soit cependant permis à un associé de représenter plus d'un membre. L'assemblée générale décide par vote à main levée ou au secret. Le vote est secret lorsque des personnes sont impliquées. Le conseil d'administration fixe chaque année la date de l'assemblée générale ordinaire qui devra se dérouler au courant du premier trimestre de l'année suivante et sur l'ordre du jour de laquelle doit être portée l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice. Après approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

Art. 19. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou, à son défaut, par le vice-président et à défaut de celui-ci, il sera désigné un remplaçant pour une séance par les membres présents. Les délibérations des assemblées générales sont régies par les articles 7 et 8 de la loi du 21 avril 1928. Aucune résolution portant sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut être prise, à moins qu'elle ne vise des questions d'administration de l'association et qu'elle ne réunisse les deux tiers des voix des membres présents.

Titre VI. - Fonds social, Comptes et Budget

Art. 20. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres actifs et donateurs,
- b) des dons ou legs faits en sa faveur
- c) des subsides et subventions
- d) des prestations sociales versées par l'Etat et la commune pour les enfants pris en charge,
- e) des participations aux frais de placement versées par des personnes privées,
- f) des revenus pour services rendus
- g) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le trente-et-un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente-et-un décembre deux mille dix. A la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux

fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 22. Les comptes sont tenus et réglés par un trésorier, membre du conseil. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou d'autres pièces comptables à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs désignés par l'assemblée générale. L'excédent favorable appartient à l'association.

Titre VII. - Modification des statuts

Art. 23. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de ladite loi du 21 avril 1928.

Titre VIII. - Dissolution et Liquidation

Art. 24. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 à 25 de la loi du 21 avril 1928. En cas de dissolution volontaire de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté à l'Office social de la commune de Mersch.

Titre IX. - Dispositions générales

Art. 25. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Fait et signé en autant d'exemplaires que de parties à Mersch, date qu'en tête.

Signatures.

Référence de publication: 2009137447/157.

(090166118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Aviation Leasing OpCo 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.484.

In the year two thousand nine, on the twentieth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.642, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 30th, 2009.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That "Aviation Leasing OpCo 4 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on March 14th, 2008 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1029 dated April 25th, 2008;
- That the share capital of the Company amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by two hundred (200) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100) each;
- That the appearing party is the current sole shareholder of the Company;
- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the registered office of the Company to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009;
2. Subsequent amendment of article 2.1 of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder decided to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009.

Second resolution

The sole shareholder decides furthermore to subsequently amend article 2.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg)."
There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.642, ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 30 septembre 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que Aviation Leasing OpCo 4 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 14 mars 2008 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1029 du 25 avril 2008;
- Que le capital social de la Société s'élève à vingt mille US Dollars (20.000,- USD), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollars (100,- EUR) chacune;
- Que la comparante est le seul et unique associé actuel de la Société.
- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009;
2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009.

Deuxième résolution

L'associé décide également de modifier en conséquent l'article 2.1 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2009. LAC/2009/44537. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009137444/94.

(090166267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Investissimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 100.068.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137894/10.

(090166687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

UBS Luxembourg Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.346.

Extrait de la résolution circulaire du 10 septembre 2009

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} juin 2009:

- Mr René EGGER, Membre du Conseil d'Administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS Luxembourg Diversified SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009137906/15.

(090166486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Melina S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.755.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2009

Sont renommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en droit des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009138011/23.

(090166449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Kennedy House SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 4.173.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-sept octobre.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Mimo Dell'Aera, né le 24 mars 1964 à Turi (Bari) Italie, employé privé, demeurant à 183, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage

2. Monsieur Maurizio Saddi, né le 3 juillet 1965 à Steinfort, employé privé, demeurant à 12, rue des Pommiers, L-4985 Sanem

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: "KENNEDY HOUSE SCI".

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la mise en valeur et la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte.

Elle pourra effectuer tout placement immobilier ou mobilier, contracter tout emprunt, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers et en général faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Bascharage.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II. - Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2500 Euros) divisé en CENT PARTS SOCIALES de VINGT-CINQ (25) EUROS de valeur nominale chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.-M. Mimo Dell'Aera cinquante parts	50 parts
2.- M. Maurizio Saddi cinquante parts	50 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2500 Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés et les tiers. Toute cession de parts sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifiée conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises pas l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement, et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de constitution de la société et se termine le trente et un décembre DEUX MIL NEUF.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V. - Dissolution et Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du code civil, ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

- A) Est nommé gérant: Monsieur Maurizio Saddi, prédit.
- B) La société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis de tiers par la signature individuelle du gérant.
- C) L'adresse de la société est fixée au 183, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage

DONT ACTE.

Fait et passé à Bascharage, le 27 octobre 2009.

Mimo Dell'Aera / Maurizio Saggi.

Référence de publication: 2009137443/101.

(090166463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Flabeg International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.815.

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Flabeg International S.à r.l.", hereafter the "Company", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1445 Strassen 1A, rue Thomas Edison, inscribed at the trade register Luxembourg (Registre de commerce et des Sociétés) under the number B 125 815 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 9, 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated June 5, 2007, Nr 1056. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 21, 2009 published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated August 25, 2009 Nr 1634.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg, The Chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 1.012.500 (one million twelve thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the Agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Transfer of the registered office of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

2.- Amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 1 A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 4 of the Article of Incorporation to read as follows:

" **Art. 4.** The Company has its registered office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille neuf, le seize octobre,

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Flabeg International S.à r.l.", ayant son siège social à L-1445 Strassen 1A, rue Thomas Edison, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125 815, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 5 juin 2007, N°1056. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 21 juillet 2009 publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 25 août 2009, N°1634.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 1.012.500 (un million douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

2.- Modification de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolutions:

l'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 octobre 2009 Relation: LAC/2009/43988. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009138103/92.

(090167580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

CPI Poland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.396.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle du «Vorstandsmitglied»:

- Michael Astarita

399 Park Avenue, 7th floor

New York, NY 10022
Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009137974/16.

(090165978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Vilnius Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 120.936.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle du gérant:

- Michael Astarita

399 Park Avenue, 7th floor
New York, NY 10022
Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009137975/17.

(090165979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 121.737.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle du gérant:

- John Cassin

14-16, rue Philippe II
L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009137976/15.

(090165980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

CPI Asia Nippon Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.143.

—
EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants quant aux adresses professionnelles des gérants:

- John Cassin

14-16, rue Philippe II
L-2340 Luxembourg

- Michael Astarita

399 Park Avenue, 7th floor
New York, NY 10022

Etats-Unis d'Amérique

- Fess Wofse

399 Park Avenue, 7th floor

New York, NY 10022

Etats-Unis d'Amérique

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009137981/24.

(090166023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

CPI Asia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.972.

—
EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants quant aux adresses professionnelles des gérants:

- John Cassin

14-16, rue Philippe II

L-2340 Luxembourg

- Michael Astarita

399 Park Avenue, 7th floor

New York, NY 10022

Etats-Unis d'Amérique

- Fess Wofse

399 Park Avenue, 7th floor

New York, NY 10022

Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009137982/24.

(090166028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

CPI Asia Investment Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.973.

—
EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants quant aux adresses professionnelles des gérants:

- John Cassin

14-16, rue Philippe II

L-2340 Luxembourg

- Michael Astarita

399 Park Avenue, 7th floor

New York, NY 10022

Etats-Unis d'Amérique

- Fess Wofse

399 Park Avenue, 7th floor

New York, NY 10022
Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009137983/24.

(090166030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Silver Point Sourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper
Manager

Référence de publication: 2009138033/11.

(090166504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Victoria Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.376.

Extrait des résolutions de l'Associé unique prises en date du 9 octobre 2009

L'Associé unique de VICTORIA CAPITAL S.A. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans de sa fonction d'administrateur et ce avec effet au 9 octobre 2009;
- de nommer David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur, avec effet au 9 octobre 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

David Saigne
Administrateur

Référence de publication: 2009138007/15.

(090166408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Devonshire Europe Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.235.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 1^{er} octobre 2009 que:

- Madame Felicity Portia DEVONSHIRE, demeurant au 33, Grosvenor Square, appartement 20, GB- W1K 2HL Londres, a cédé les 1.510 parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée DEVONSHIRE EUROPE LIMITED, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, à Monsieur Thomas Brett Peter DEVONSHIRE-GRIFFIN, demeurant au 33, Grosvenor Square, Flat 20, GB- W1K 2HL Londres.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société DEVONSHIRE EUROPE LIMITED en date du 6 octobre 2009 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société DEVONSHIRE EUROPE LIMITED est détenu comme suit:

- Monsieur Thomas Brett Peter DEVONSHIRE-GRIFFIN, demeurant au 33, Grosvenor Square, Flat 20, GB- W1K 2HL Londres: 2.000 parts.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009138010/21.

(090166448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Margin of Safety Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.649.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2009

En date du 13 mai 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur John Mills en qualité de Président et du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée
- de renouveler les mandats de Monsieur John Mills, de Monsieur David Pastel, de Monsieur Yves-Pascal Pelcener, 108, Carabella Street, 2061 Kirribilli, Australie, et de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009137951/18.

(090166145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

NATIXIS Alternative Investments International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.282.

—
Extrait Rectificatif Annule et Remplace le dépôt du 06/04/2009 Ref: L090051149.05

- cooptation, avec effet au 18 décembre 2008, de Monsieur Marc Breillout, Société Générale Asset Management, 2, place de la Coupole, F - 92078 Paris La Défense, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009137952/15.

(090166154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Abici S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.916.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 octobre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Gianguido CALIGARIS, administrateur de sociétés, demeurant au 25, via Motta CH-6850 Mendrisio, Suisse, Administrateur-Délégué;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.0

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009138012/22.

(090166454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Jomago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.676.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 16 octobre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Bart Zech de son poste de gérant.
2. Election de Johanna Dirkje Van Oort au poste de gérante, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009137960/17.

(090166446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Quadra Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.175.

—
EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au:

14-16, rue Philippe II

L-2340 Luxembourg

- l'adresse professionnelle du "Geschäftsführer" Michael Astarita est désormais au:

399 Park Avenue, 7th floor

New York, NY 10022

Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137985/19.

(090166042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Financière Fastbooking Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 133.759.

Le bilan au 30 Novembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzet

Administrateur

Référence de publication: 2009138047/11.

(090166760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.
